



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement obligatoire de langue française
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

Service de l'enseignement obligatoire de langue
française SEnOF
Amt für französischsprachigen obligatorischen
Unterricht FOA

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 27
www.fr.ch/senof

Aux parents d'élèves de la 1H à la 11H

—
Réf: 642/HS/am/492.3
Courriel: senof@fr.ch

Fribourg, le 13 novembre 2020

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Des informations pratiques concernant la santé des enfants et le Coronavirus ont été publiées sur le site de l'Etat de Fribourg : www.fr.ch/sante/covid-19/covid-19-enfants-et-sante. Un schéma vous aide à déterminer, lorsque votre enfant présente des symptômes grippaux, s'il peut se rendre à l'école ou s'il doit rester à la maison. Dès 12 ans, les enfants peuvent effectuer une auto-évaluation et se faire tester via le coronacheck à l'adresse www.fr.ch/coronacheck.

Comme vous le savez, le canton de Fribourg connaît une forte augmentation des cas au sein de la population et les mesures prises par le Conseil d'Etat, les 23 et 30 octobre derniers (notamment la fermeture des établissements publics et l'appel à réduire ses contacts) **devraient déployer leurs pleins effets** un peu avant la fin du mois de novembre.

Aussi, je vous rappelle que vous devez garder votre enfant à la maison si :

- > L'un de vous *ou une personne de plus de 12 ans qui fait ménage commun* avec vous, êtes en attente d'un résultat de test. Si le test est négatif et que l'enfant n'a pas de symptômes, il peut revenir à l'école ;
- > L'un de vous *ou une personne de plus de 12 ans qui fait ménage commun avec vous*, êtes positif au Covid-19, le temps que le Service du Médecin cantonal vous donne des indications utiles.

Les contaminations qui ont eu cours depuis la rentrée scolaire du 27 août ont surtout eu lieu lors d'événements privés (anniversaires, fêtes de familles, enterrements, soirées entre ami-e-s) ou sur le lieu de travail lors des pauses ou des repas pris en commun. En effet, il arrive que les règles d'hygiène et de conduite comme le respect des distances sont oubliées par les adultes à ces occasions-là. **L'école reste un lieu sûr** parce que les mesures contenues dans le plan de protection sont appliquées avec sérieux et aussi **grâce à votre précieuse et indispensable collaboration.**

Depuis le 2 novembre dernier, nous avons constaté une augmentation du nombre d'élèves absents : peu de cas positifs parmi les élèves de l'école obligatoire ont été annoncés aux directions d'école mais beaucoup de quarantaines préventives ou d'auto-quarantaines décidées par les familles elles-mêmes qui font suite, pour la plupart, aux recommandations ci-dessus. Les camarades de classe des élèves qui sont en quarantaine n'ont pas à craindre de contamination via l'école, la quarantaine étant une mesure préventive. Par ailleurs, pour l'Office fédéral de la santé publique, les enfants ne sont pas des contacts étroits.

Nous ne sommes pas en mesure d'assurer le suivi de toutes les situations des familles en lien avec le Covid-19, c'est-à-dire de communiquer à l'ensemble des parents quel parent est en attente d'un résultat ou quel parent a été testé positif, ou encore la raison de l'absence de chaque élève. Ce n'est pas notre rôle. Nous informons les parents concernés lors d'un cas positif et si cela fait du sens (pas d'information pendant les vacances scolaires ou si un test est positif pendant une quarantaine, par exemple).

Nous travaillons en étroite collaboration avec le Service du médecin cantonal et suivons ses recommandations afin d'assurer à tous les élèves un environnement sûr, favorable et propice aux apprentissages. Nous ne manquerons pas de vous communiquer toute information qui serait nécessaire à garantir la sécurité sanitaire des élèves qui fréquentent nos écoles.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et en vous souhaitant de rester en santé, nous vous présentons, Madame, Monsieur, Chers parents, nos meilleures salutations.



Hugo Stern
Chef de service

Copie pour information :

—

Les inspecteurs-trices scolaires
Les directions des établissements primaires et secondaires